

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Guldimann, Lambrigger, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Paparou, Pistis, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zango, Conseillers municipaux

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en lisant l'ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseillers municipaux du 13 mars 2011, publié dans la feuille d'Avis officielle (FAO) du 15 avril 2011
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
3. Election du bureau du Conseil municipal
4. Nomination des diverses commissions

1. **LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT DU 13 AVRIL 2011 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU 13 MARS 2011, PUBLIE DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE (FAO) DU 15 AVRIL 2011**

Monsieur Alexandre-René Lambrigger, doyen d'âge, déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 18h35 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Pour le point 1 de l'ordre du jour, il passe la parole au secrétaire, M. Frédéric MINO qui va donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011.

LE CONSEIL D'ETAT

Vu l'article 77, alinéa 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 18 mars 2011 ;

Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/180/2011, dans la cause A/670/2011) admettant le recours de Monsieur Philippe JORDAN et annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier ;

Vu l'arrêt de la chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/181/2011) dans la cause A/624/2011), rejetant, dans la mesure de sa recevabilité, le recours de Monsieur Malek ADJADJ demandant l'annulation des élections du 13 mars 2011 ;

Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 31 mars 2011 (ATA/13/2011, dans les causes A/830/2011 ET a /855/2011), rejetant les recours de Messieurs Faruk OSMANI et

David IMHOF relatifs au dépouillement des élections du conseil municipal de la commune de Meyrin du 13 mars 2011 ;

Vu qu'un nouveau scrutin devra être organisé dans la commune de Corsier ;

Vu que l'élection des conseillers municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE

1. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

2. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, de la commune de Corsier n'est pas validée. Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement.

Le secrétaire lit ensuite la lettre de convocation de la séance et son ordre du jour.

Au nom du Conseil municipal, M. Lambrigger remet un bouquet de fleurs aux Conseil administratif. (Applaudissement)

1BIS. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF (POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

Le Président passe la parole à Mme De Haller.

La première communication de Mme De Haller, Conseillère administrative, est l'annonce que, lors de sa première séance tenue le 1^{er} juin 2011, le Conseil administratif a désigné pour l'année 2011-2012 Madame Stéphanie Lammar à la fonction de maire. (Applaudissement)

Le Président passe la parole à Madame la Maire, Stéphanie Lammar.

Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Au niveau cantonal, il est d'usage que l'exécutif fasse une allocution en début de législature et présente son programme politique, c'est le discours de Saint-Pierre. Sans aucune commune mesure, il est de tradition à Carouge que le ou la Maire adresse quelques mots en début de législature afin de vous donner quelques informations concernant la répartition des mairies et des dicastères.

Nous pourrions intituler cette brève présentation comme le discours de Sainte-Croix qui s'entend, bien évidemment, sans référence aucune à proprement parler religieuse.

Comme vient de l'indiquer Mme Jeannine De Haller, j'ai l'honneur, cette année, d'assurer la charge de Maire. Mme Jeannine De Haller prendra celle de vice-présidente cette année. Conformément au tournus usuel, l'année prochaine, ce sera au tour de Mme Jeannine De Haller de fonctionner comme Maire avec M. Nicolas Walder comme vice-président. Puis la troisième année verra M. Nicolas Walder assurer la charge de Maire avec moi-même comme vice-présidente.

Et enfin, je reprendrai le flambeau pour la quatrième année avec Mme Jeannine De Haller comme vice-présidente.

Par ailleurs, il m'appartient de présenter officiellement la répartition des dicastères que le Conseil administratif a arrêtés.

A la suite d'une réflexion sur l'organisation des différents services, il nous est apparu nécessaire d'opérer quelques modifications dans le but d'optimiser leur fonctionnement, en garantissant, à la fois une cohérence et une visibilité auprès des citoyens.

Dès lors, Mme Jeannine De Haller, conservera son dicastère comprenant les affaires culturelles, les affaires sociales et les ressources humaines. Elle reprendra également la communication et l'information.

M. Nicolas Walder, quant à lui, sera en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'environnement et la mobilité ainsi que de la voirie et des travaux (au sens du génie civil). Il sera également répondant de l'agenda 21, que nous souhaitons le plus transversal possible.

Enfin, mon dicastère se composera des finances, des bâtiments et logements, l'informatique et logistique, de la sécurité et des sports.

S'agissant encore des projets mammoth de Carouge que sont le PAV et le CEVA, ils seront pris en charge de manière collégiale par les 3 conseillers administratifs afin notamment de montrer à l'Etat, l'importance que nous entendons donner à ces sujets fondamentaux pour l'avenir de notre commune.

Pour mener à bien l'ensemble des missions qui nous seront désormais dévolues, nous souhaitons, mes collègues et moi-même, travailler avec l'ensemble du Conseil municipal en faisant preuve d'ouverture et de transparence.

Nous serons attentifs à notre rôle d'exécutif et sommes déterminés à appliquer les décisions prises par le Conseil municipal, même celles qui, par hypothèse, pourraient susciter de notre part quelques réticences. Il s'agit simplement de se conformer aux règles élémentaires de notre démocratie.

S'agissant du rôle prospectif du Conseil administratif, nous tenons à présenter des projets forts dans l'unique but qui vise à améliorer la qualité de vie des carougeoises et des carougeois. Nous sommes bien conscients que malgré le charme reconnu de notre cité et de son côté chaleureux et convivial que nous entendons absolument préserver ; la vie n'est pas toujours facile pour tous nos concitoyens. Nous veillerons, dès lors, à ce que les intérêts de toutes et tous soient pris en compte. Il s'agit pour nous d'un objectif fondamental.

Avant de conclure, je tiens à remercier, au nom des trois Conseillers administratifs, les carougeoises et carougeois qui nous ont fait confiance. Nous ne les décevrons pas et nous réjouissons avec une grande motivation et beaucoup d'enthousiasme de nous mettre à la tâche avec l'aide précieuse de toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune.

Elle terminera en souhaitant aux membres une excellente législature emprunte de respect et de dynamisme. (Applaudissements)

2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'AGE

Conformément à l'art. 3 du règlement du Conseil municipal, le doyen d'âge procède à l'assermentation des membres présents du Conseil municipal. Il prie l'assemblée de se lever, fait la lecture du serment et prend acte des serments prêtés. Avant de procéder à la suite des débats, M. Lambrigger fait le discours suivant :

*Madame La Maire,
Mesdames, Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères concitoyennes et Chers Concitoyens,*

Avant tout, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux habitants de Carouge. C'est grâce à eux si notre si jolie ville est aussi sympathique et vivante. C'est grâce à eux aussi que nous siégeons au Conseil municipal. Mon vœu est de servir au mieux tous les habitants de Carouge. Notre raison d'être est de représenter tous les citoyens de Carouge et, en leur nom, j'aimerais exprimer quelques souhaits, qui, je l'espère vous partagerez.

Notre société doit permettre à toutes les générations de vivre ensemble de manière harmonieuse. Comme doyen d'âge, j'ai une pensée toute particulière pour les jeunes. Ils sont trop nombreux à se retrouver exclus du marché du travail, exclus de notre société. Notre devoir est de les intégrer, c'est notre avenir.

Je rêve d'une ville de Carouge avec moins de trous et moins de chantiers. Mon rêve pourra t'il devenir réalité ?

J'exprime surtout le souhait que malgré nos différences, nous puissions travailler de manière utile pour les carougeoises et carougeois pendant ces 4 ans.

J'espère que tous ensemble, nous agirons pour qu'il fasse toujours bon vivre à Carouge.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 74, al. 1 et 2 du règlement du Conseil municipal, les élections ont lieu à main levée, sauf si un quart des membres du Conseil municipal demande le vote au scrutin secret.

Celui-ci n'est pas demandé.

a) Election du Président du Conseil municipal

Mme Vaucher propose, pour l'association libérale, Monsieur Claude Morex. Il est inutile de le présenter puisqu'il est bien connu de toutes et tous. Il siège au Conseil municipal depuis plus de 15 ans.

Le Président désigne deux scrutateurs, Mme Molinari et M. Gevisier.

M. Claude Morex est élu au poste de président du Conseil municipal par 30 voix.

Le nouveau président prend la place du doyen d'âge et procède à l'assermentation de celui-ci. Il prie l'assemblée de se lever et prend acte du serment de M. Lambrigger.

Puis M. Claude Morex fait son allocution.

*Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

Je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection. Si vous avez prêté serment ce soir, c'est parce que vous avez su convaincre une partie de nos concitoyens de les représenter au

sein de ce Conseil et de délibérer sur nombre de sujets qui, d'une manière ou d'une autre auront une influence, pas toujours relative sur leur quotidien.
Ce n'est pas une tâche facile, elle exigera beaucoup de votre temps et vous la trouverez sans doute, parfois ingrate.

Ceux qui siègent pour la première fois devront apprendre les rouages et les mécanismes de nos délibérations, les autres devront s'habituer, comme lui d'ailleurs, à un tout nouveau règlement qui modifiera parfois nos anciennes habitudes. Je reste persuadé que chacune et chacun d'entre vous y trouvera sa place.

Je tiens ensuite à vous remercier pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder en m'élisant à ce poste, élection qu'il y a encore quelques semaines, je n'imaginais même pas. Après mures réflexions et discussions avec mes collègues de parti, j'ai finalement accepté cette candidature mais que celles et ceux qui l'ont permise ne s'imaginent pas que je serai un Président faisant de la figuration et que les autres ne pensent surtout pas que je les ai trahis.

Le premier rôle de ma nouvelle fonction étant de diriger les débats en dehors de tout esprit partisan, cela ne signifie pas que je resterai dans un rôle strictement contemplatif. Tout en respectant scrupuleusement et comme il se doit les décisions que vous serez amenés à prendre, comptez tout de même sur moi pour essayer de vous voir défendre les intérêts d'une majorité de nos concitoyens, en respectant la parole de chacune et chacun d'entre vous et en interdisant tout débordement.

Ce Conseil, dans sa nouvelle composition verra sans doute s'affronter des idées diamétralement opposées. Cependant, je souhaite qu'à chaque fois que des discussions porteront sur des enjeux ne touchant pas vos convictions basiques, vous voir trouver des solutions pragmatiques et qui puissent être comprises par une majorité de carougeoises et de carougeois.

En faisant référence à cette citation de Descartes : les passions sont toutes bonnes de leur nature et nous n'avons rien à éviter que leurs mauvais usages ou leurs excès.

Je veillerai à ce que les débats, qui seront parfois, voire, inévitablement passionnés restent courtois même s'ils ne peuvent plus l'être à la carougeoise comme se plaisent à le dire certains de nos prédécesseurs.

Enfin, tout en vous souhaitant bon vent pour ces 4 années à venir, je forme le vœu, qu'en cette année de nouvelle législature, qui est aussi celle du 225^{ème} anniversaire de notre ville, vous puissiez être animés du même esprit de tolérance que celui dont ont su faire preuve les citoyens fondateurs de notre cité.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements).

Le Président demande au secrétaire de l'aider à donner des fleurs aux nouvelles et nouveaux élus de ce Conseil municipal.

b) Election du vice-président du Conseil municipal

Au nom du parti socialiste, M. Papparou propose M. Patrick Monney. Militant socialiste de la première heure, brillamment élu ce printemps, M. Patrick Monney porte avec conviction les idées socialistes et il est sur qu'il les portera aussi lorsqu'il sera à un étage plus élevé, avec force et conviction.

Le Président demande si le vote à bulletin secret est souhaité. Ce n'est pas le cas et il procède au vote à main levée.

M. Patrick Monney est élu au poste de vice-président du Conseil municipal par 31 voix et rejoint le bureau.

c) Election du secrétaire du Conseil municipal

Au nom du groupe radical, Mme Hiltpold a l'honneur de présenter la candidature de M. Jean-Jacques Gerster qui est élu au sein de ce Conseil municipal depuis 2001. Il a déjà eu le privilège de siéger en tant que Président et vice-président et il souhaiterait réussir le challenge d'être secrétaire pour avoir siégé aux trois endroits du podium.

Le Président demande si le vote à bulletin secret est souhaité. Ce n'est pas le cas et il procède au vote à main levée.

M. Jean-Jacques Gerster est élu au poste de secrétaire du Conseil municipal par 31 voix et rejoint le bureau.

d) Election du vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal

Au nom d'A Gauche Toute, Mme Stebler propose M. Jean-Marc Richard.

Le Président demande si le vote à bulletin secret est souhaité. Ce n'est pas le cas et il procède au vote à main levée.

M. Jean-Marc Richard est élu au poste de vice-secrétaire du Conseil municipal par 31 voix.

Election d'un premier membre, d'un second membre, d'un troisième membre et d'un quatrième membre du bureau du Conseil municipal

Le Président propose de voter en bloc et attend les propositions.

Au nom du parti démocrate chrétien, M. Buchs propose la candidature de M. Barthassat. Il est bien connu comme footballeur devant l'éternel rêvant de racheter le Servette mais d'abord, il acquerra Etoile Carouge.

Au nom de l'U.D.C., M. Guldemann propose la candidature de M. René Gevisier qui excelle dans ce travail.

Au nom du groupe des Verts, M. Maulini présente la candidature de M. Didier Prod'Hom qui est un vrai faux nouveau Conseiller municipal.

Au nom du M.C.G, M. Lambrigger présente M. Sandro Pistis.

Les quatre candidats sont élus au poste du bureau à l'unanimité

Le Président les félicite. (Applaudissements)

4. NOMINATION DES MEMBRES DES DIVERS COMMISSIONS ET FONDATIONS

Conformément aux articles 79 et suivants et 95 et suivants du règlement du Conseil municipal, les commissions sont désignées de deux manières, à savoir sur une répartition proportionnelle à l'effectif de chaque parti, soit au scrutin de liste et à la pluralité des suffrages.

Le Président fait voter la liste des 13 commissions du Conseil municipal dont il donne lecture.

- Finances
- Entretien du domaine public
- Constructions et logements
- Pétitions
- Affaires sociales

- Sports et loisirs
- Naturalisations
- Sécurité
- Urbanisme-mobilité-aménagements
- Culture
- Règlement
- Développement durable
- PAV/CEVA

La liste est acceptée à l'unanimité.

Le Président procède au vote des membres siégeant dans les commissions. Celui-ci peut se faire en bloc, soit commissions par commissions.

Le Président propose de procéder à un vote en bloc et demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y en a pas et comme les commissaires sont en possession de la liste des membres proposés dans les différentes commissions et fondations, il passe au vote.

La liste de composition des commissions et fondations pour 2011-2015 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES	
BAERTSCHI Pierre, Président	S
BARTHASSAT Stéphane	PDC
CAMBIER Elvia	AGT
ETIENNE Alain	S
GEVISIER René	UDC
HILTPOLD Anne	R
MANTILLERI Roland	R
MOLINARI Sonja	V
PAPAROU Michael	S
PISTIS Sandro	MCG
ROCHETTE Damien	V
STEBLER Henriette	AGT
WOLFISBERG François	L

ENTRETIEN DOMAINE PUBLIC	
MANTILLERI Roland, Président	R
BARTHASSAT Stéphane	PDC
ETIENNE Alain	S
GULDIMANN René	UDC
LA CHIUSA Arlette	S
MAULINI Pierre	V
MINO Frédéric	AGT
MONNEY Patrick	S
MOREX Claude	L
PISTIS Sandro	MCG
RICHARD Jean-Marc	AGT
ROCHETTE Damien	V
VOIGNIER Alain	R

CONSTRUCTIONS ET LOGEMENTS	
MAULINI Pierre, Président	V
BAERTSCHI Pierre	S
BUCHS Bertrand	PDC
CAMBIER Elvia	AGT
GERSTER Jean-Jacques	R
GULDIMANN René	UDC
LA CHIUSA Arlette	S
MONNEY Patrick	S
PISTIS Sandro	MCG
PROD'HOM Didier	V
STEBLER Henriette	AGT
VAUCHER Catherine	L
VOIGNIER Alain	R

PETITIONS	
VAUCHER Catherine, Présidente	L
BAERTSCHI Pierre	S
BARTHASSAT Stéphane	PDC
BUDRY Maryelle	AGT
GEVISIER René	UDC
HILTPOLD Anne	R
MAULINI Pierre	V
MURBACH Corinne	V
PAPAROU Michael	S
PISTIS Sandro	MCG
STEBLER Henriette	AGT
VOIGNIER Alain	R
ZONGO Etienne	S

AFFAIRES SOCIALES	
BUDRY Maryelle , Présidente	AGT
BARTHASSAT Stéphane	PDC
GULDIMANN René	UDC
HILTPOLD Anne	R
LA CHIUSA Arlette	S
MINO Frédéric	AGT
MURBACH Corinne	V
PAPAROU Michael	S
PISTIS Sandro	MCG
PROD'HOM Didier	V
VAUCHER Catherine	L
VOIGNIER Alain	R
ZONGO Etienne	S

SPORTS ET LOISIRS	
VOIGNIER Alain, Président	R
BAERTSCHI Pierre	S

BARTHASSAT Stéphane	PDC
BUDRY Maryelle	AGT
CAMBIER Elvia	AGT
CHIORINO Arthur	R
GEVISIER René	UDC
MONNEY Patrick	S
MOREX Claude	L
MURBACH Corinne	V
PISTIS Sandro	MCG
ROCHETTE Damien	V
ZONGO Etienne	S

NATURALISATIONS

CHIORINO Arthur, Président	R
BARTHASSAT Stéphane	PDC
BUDRY Maryelle	AGT
CAMBIER Elvia	AGT
GULDIMANN René	UDC
LA CHIUSA Arlette	S
MANTILLERI Roland	R
MAULINI Pierre	V
MONNEY Patrick	S
MURBACH Corinne	V
PAPAROU Michael	S
PISTIS Sandro	MCG
VAUCHER Catherine	L

SECURITE

PAPAROU Michael, Président	S
BAERTSCHI Pierre	S
BARTHASSAT Stéphane	PDC
GERSTER Jean-Jacques	R
CHIORINO Arthur	R
GEVISIER René	PDC
LA CHIUSA Arlette	S
PISTIS Sandro	MCG
PROD'HOM Didier	V
RICHARD Jean-Marc	AGT
ROCHETTE Damien	V
STEBLER Henriette	AGT
WOLFISBERG François	L

URBANISME-MOBILITE-AMENAGEMENT

PROD'HOM Didier, Président	V
BAERTSCHI Pierre	S
BUCHS Bertrand	PDC
CAMBIER Elvia	AGT

ETIENNE Alain	S
GERSTER Jean-Jacques	R
GULDIMANN René	UDC
MANTILLERI Roland	R
MOLINARI Sonja	V
MONNEY Patrick	S
MOREX Claude	L
PISTIS Sandro	MCG
STEBLER Henriette	AGT

CULTURE

RICHARD Jean-Marc, Président	AGT
BARTHASSAT Stéphane	PDC
CAMBIER Elvia	AGT
CHIORINO Arthur	R
ETIENNE Alain	S
GULDIMANN René	UDC
LA CHIUSA Arlette	S
LAMBRIGGER Alexandre-René	MCG
MAULINI Pierre	V
MURBACH Corinne	V
VAUCHER Catherine	L
VOIGNIER Alain	R
ZONGO Etienne	S

REGLEMENTS

HILTPOLD Anne, Présidente	R
BAERTSCHI Pierre	S
BARTHASSAT Stéphane	PDC
CHIORINO Arthur	R
GEVISIER René	PDC
LAMBRIGGER Alexandre-René	MCG
MINO Frédéric	AGT
MOLINARI Sonja	V
MOREX Claude	L
MURBACH Corinne	V
PAPAROU Michael	S
RICHARD Jean-Marc	AGT
ZONGO Etienne	S

DEVELOPPEMENT DURABLE

ROCHETTE Damien, Président	V
BARTHASSAT Stéphane	PDC
BUDRY Maryelle	AGT
ETIENNE Alain	S
GERSTER Jean-Jacques	R
GULDIMANN René	UDC
LAMBRIGGER Alexandre-René	MCG

MANTILLERI Roland	R
MINO Frédéric	AGT
MONNEY Patrick	S
MOREX Claude	L
PROD'HOM Didier	V
ZONGO Etienne	S

PAV/CEVA	
ETIENNE Alain, Président	S
BUCHS Bertrand	PDC
LA CHIUSA Arlette	S
GERSTER Jean-Jacques	R
GULDIMANN René	UDC
HILTPOLD Anne	R
MAULINI Pierre	V
MINO Frédéric	AGT
MOLINARI Sonja	V
MONNEY Patrick	S
PISTIS Sandro	MCG
RICHARD Jean-Marc	AGT
VAUCHER Catherine	L

APED (extraparlamentaire)	
DE HALLER Jeannine, Présidente	CA AGT
AKERMANN Hélène	UDC
BERGER Pierre-André	L
MBUNGU Antonio	MCG
CONTI Mario	R
DUFOUR Olivier	S
GISCHIG Maryvonne	R
HULLMANN Jean-René	V
MARCLAY Catlene	AGT
MUTZENBERG Patrick	S
OESCH Daniel	S
RIBORDY François	PDC
SOLCA Marco	V

INTEGRATION (extraparlamentaire)	
DE HALLER Jeannine, Présidente	CA AGT
BERGER Pierre-André	L
CONTI Mario	R
DONNET Mireille	S
ETIENNE-NAGY Anne	PDC
GISCHIG Maryvonne	R
LA CHIUSA Arlette	S
MARTI Catherine	V
PAWELLEK Chris	V

PERRENOUD Marianne	AGT
TAMBOURA Nassourou	S
TEOW Aishah	MCG
WIDMER Roland	UDC

RECLAMATION TAXE PROFESIONNELLE (art.96)

LAMMAR Stéphanie	CA S
DUFOUR Olivier Désigné par le Conseil administratif	S
COTILLON Marie-Claire	UDC
HULMANN Jean-René	V
JUJET Alain Désigné par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil administratif	AGT
LAMBRIGGER Alexandre-René Désigné par le Conseil administratif	MCG
MONTESSUIT Jean Désigné par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil administratif	PDC
MOREX Claude	L
THEVENOZ Denis	R

FONDATION HLM (art. 97)

BARON Gérard, Président	S
LAMMAR Stéphanie	CA S
AEBI Jean-Pierre Désigné par le Conseil administratif	L
BAUD Michel	UDC
ELIA Jean-Gabriel	AGT
GERSTER Jean-Jacques, vice Président	R
JEANBOURQUIN Rosemarie Désignée par le Conseil administratif	V
KASPER Claudine	AGT
KISSLING Florence Désignée par le Conseil administratif	R
METRAILLER Jean	PDC
PAPAROU Michael	S
PISTIS Sandro	MCG
WERMEILLE Françoise	V

FONDATION DU VIEUX-CAROUGE (art. 98)

HILTPOLD Anne, Présidente	R
LAMMAR Stéphanie	CA S
BAERTSCHI Pierre, vice-Président	S
BARBUZZI Dominique Désigné par le Conseil administratif	PDC
BASARAB André Désigné par le Conseil administratif	R
BRÜGGER-SANTOS Béatriz	MCG
CHAPPATTE Gery	AGT

COTILLON Marie-Claire	UDC
JUGET Alain Désigné par le Conseil administratif	AGT
MARTIN Denise	V
MAULINI Pierre	V
MONNEY Patrick	S
VAUCHER Catherine	L

FONDATION CAROUGEISE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES (art. 99)	
WALDER Nicolas, Président Désigné par le Conseil administratif,	CA V
BEUCHAT Michel Désigné par le Conseil administratif	R
CHAPPATTE Gery	AGT
DECNAECK Solange	S
FRIES-WALZER Séverine Désignée par le Conseil administratif	PDC
GEVISIER René	UDC
HUMMEL-STRICKER Cornelia Désignée par le Conseil administratif	AGT
MAULINI-DREYFUSS Gabrielle	V
MOREX Claude, vice président	L
PISTIS Sandro Désigné par le Conseil administratif	MCG
SCHMUTZ André Désigné par le Conseil administratif	S
VILA Jean-Pierre	R
WAGNER Catherine	S

FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE (Art. 100)	
DE HALLER Jeannine, Présidente	CA AGT
HIRSCH Nadège	R
MARTI Catherine Désignée par le Conseil administratif	V
MUTZENBERG Patrick	S
PISTIS Sandro Désigné par le Conseil administratif	MCG
SCHWITZGUEBEL Joachim	UDC
TERRIER Jean-Philippe	PDC
VAUCHER Catherine	L

FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES (art. 101)	
BEUCHAT Michel, Président	R
WALDER Nicolas Désigné par le Conseil administratif	CA V
ETIENNE-NAGY Anne	PDC

GEVISIER René Désigné par le Conseil administratif	UDC
HUMMEL STRICKER Cornelia	AGT
MOREX Claude Désigné par le Conseil administratif	L
SCHMUTZ André	S

FONDATION DU CINEMA BIO (art. 102)	
AKERMANN Hélène	UDC
BOST Gérard	L
BIKOY Simon	MCG
DE HALLER Jeannine	CA AGT
MARTIN Denise	V
RODRIGUES Sandrina Désignée par le Conseil administratif	S
STEINMESSE Valérie	R
ZUBER Guillaume Désigné par le Conseil administratif	PDC

TELECAROUGE SA (art. 103)	
DUFOUR Olivier	S
LAMBRIGGER Alexandre-René	MCG
SCHWITZGUEBEL Joachim	UDC
SOLCA Marco	V
FRAOMENE Raffaella	PDC
MOREX Claude	L
PILLONEL Frank	R
JUGET Alain	AGT

Le Président n'a reçu aucune question orale, il lève la séance et invite les Conseillers municipaux à se rendre à la salle des fêtes pour l'apéritif traditionnel de début de législature et la revue qui suivra.

Carouge le 17 juin 2011/cf